

Règlement particulier

du

22^e tournoi Senior de Martignas-sur-Jalle

les samedi 20 et dimanche 21 mai 2023

1. Généralités :

Le juge-arbitre du tournoi sera Régis Sicart.

Ce tournoi est national et se déroulera conformément au règlement de la FFBad des compétitions. Toute inscription à ce tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Les matchs se dérouleront le samedi 20 mai 2023 et le dimanche 21 mai 2023, de 08h00 à 20h00 à la salle Hélène Boucher, 20 avenue des sapinettes, 33127 Martignas-sur-Jalle (6 terrains) et à la salle Bernard Céret, 14 avenue de Verdun, 33127 Martignas-sur-Jalle (5 terrains).

Les frais d'inscription s'élèvent à 16,00 euros par joueur pour un tableau et 21,00 euros pour deux tableaux.

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 12 mai 2023. L'enregistrement des inscriptions se fera sur Badnet, par ordre d'arrivée.

Toute inscription adressée non accompagnée de son règlement sera considérée comme nulle.

Le tirage au sort aura lieu le samedi 13 mai 2023.

2. Les joueur(se)s :

Tournoi ouvert aux licenciés auprès de la FFBad des catégories minimales à vétérans, non classés ou classés P à N. Tout joueur devra être en mesure de produire sa licence en règle, à son arrivée, au moment de se faire pointer à la table de marque.

3. Les tableaux :

Les simples et doubles se joueront en poules. L'organisateur se réserve le droit de regrouper les catégories ou modifier les tableaux, en accord avec les juges arbitres, pour le bon déroulement de la compétition.

Les classements des joueurs sont établis en tenant compte du CPPH au 12 mai 2023.

4. Le déroulement :

Les matchs se joueront en auto-arbitrage, toutefois la présence d'un arbitre pourra être sollicitée à tout moment lors d'un match. Ils devront commencer 3 minutes après l'appel des joueurs sur le terrain. Passé ce délai tout joueur absent pourra être déclaré forfait par le juge-arbitre. Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes.

Tout volant touchant une infrastructure mobile (câbles, filins, ...) : à l'engagement, le volant sera remis une fois ; au cours de l'échange, le volant sera considéré comme faute.

5. Les volants :

Les volants sont à la charge des joueurs et le volant officiel pour la compétition est le Babolat n°4.

6. Forfaits :

Avant tirage au sort :

Tout forfait d'un joueur sera remboursé.

Après tirage au sort :

Tout forfait d'un joueur ne sera pas remboursé.

Tout forfait après la date du tirage au sort doit être dûment justifié, dans un délai de 5 jours maximum, par l'envoi d'un justificatif à la Ligue de Nouvelle-Aquitaine de badminton.

7. Points particuliers :

Le présent règlement sera affiché dans la salle.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou vol dans la salle.

Tous les litiges ou situations non couvertes par ce règlement particulier seront réglés par le juge-arbitre.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement, en accord avec le juge-arbitre, dans l'intérêt du tournoi.